

Centre Régional De Formation Professionnelle de Notaires de Poitiers

Téléport 4 – avenue Thomas Edison
86960 FUTUROSCOPE-CHASSENEUIL
☎ 05 49 49 42 55 ☎ 05 49 49 42 56

Centre-formation-notaire.fr

Site de TOURS ☎ 02 47 05 52 84 ☎ 02 47 66 19 01

✉ imndetours-formationcontinue@orange.fr

A Tours, le 20 décembre 2017

Maître, Madame, Monsieur,

En collaboration avec l'Ecole d'Avocat de POITIERS et l'ENM, nous avons le plaisir de vous inviter à une journée de formation destinée aux magistrats, avocats, notaires et collaborateurs le **Vendredi 16 MARS 2018** prochain à partir de **9h** au **NOVOTEL du FUTUROSCOPE**, intitulée :

« JOURNEE DE RENCONTRES et DE DEBATS : LE NOUVEAU DIVORCE PAR CONSTEMENT MUTUEL, 1 AN APRES »

Cette journée sera animée par **Le Professeur Catherine MARIE, Madame BROT, magistrat, le Bâtonnier Andréanne SACAZE et Maître Jacques COMBRET, notaire honoraire.**

Le coût de cette journée est de **276 € TTC, déjeuner au Novotel inclus**. Si vous souhaitez assister à cette journée vous permettant de remplir partie de votre obligation de formation continue, je vous remercie de bien vouloir retourner au secrétariat de l'IMN (site de TOURS -37000) 32 rue Richelieu le bulletin réponse ci-après au plus tard le 5 mars prochain, accompagné du chèque de 276€ **libellé à l'ordre du CFPN de POITIERS (merci de faire un chèque par formation)**.

Je vous prie de me croire,
Votre Bien Dévouée.

Manuela LEDUC
Directrice de l'IMN

L'organisateur se réserve le droit d'annuler une session au plus tard 8 jours avant le début de la formation, si le nombre de participants est jugé insuffisant. Dans cette hypothèse, chaque inscrit sera personnellement prévenu et les droits d'inscription lui seront restitués.

Toute demande d'annulation d'une inscription devra parvenir par mail ou par courrier à l'IMN au moins 10 jours avant le début de la formation pour un remboursement intégral. Pour toute annulation effectuée moins de 10 jours avant ou en cas d'absence du stagiaire, aucun remboursement ne sera effectué.

- Formation du vendredi 16 mars 2018 au NOVOTEL du FUTUROSCOPE LE NOUVEAU DIVORCE PAR CONSTEMENT MUTUEL, UN AN APRES.

→ Inscription de Maître Notaire à

→ **OU** de Mme/Mr Fonction
Etude de Me

N° de téléphone :

Adresse mail :

Chèque de 276 € joint

Dans le cadre de son activité de formation continue le CFPN de POITIERS est amené à recueillir et à traiter des données à caractère personnel vous concernant. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez exercer vos droits d'accès, d'opposition et de rectification aux données vous concernant auprès du correspondant Informatique et libertés de l'Organisme : cil@notaires.fr



**JOURNEE DE RENCONTRES & de DEBATS : LE NOUVEAU
DIVORCE PAR CONSENTEMENT MUTUEL : UN AN APRES**

NOVOTEL DU FUTUROSCOPE – Vendredi 16 Mars 2018

Introduction et présentation de la réforme : Mme Virginie BROT, magistrat ;

Rappel des principes et rapporteur général : Mme Le professeur Catherine MARIE;

Aspects techniques et pratiques Maître Andréanne SCAZE et Me COMBRET, savoir :

- La nécessité à tous les stades d'une bonne collaboration entre les avocats et le notaire lorsque ce dernier est appelé à intervenir. Les conseils pratiques à prodiguer.
- La question du choix du divorce par consentement mutuel et les autres options possibles si le consentement mutuel n'est pas le plus adapté.
- Les questions pratiques soulevées par la présence d'un enfant.
- Les difficultés liées à la présence d'un élément d'extranéité. Les conseils pratiques à prodiguer.
- Le contenu d'une part de la convention de divorce et d'autre part de l'acte de liquidation du régime matrimonial avec la coordination entre les deux.
- La liquidation du régime matrimonial avec : son contenu et les erreurs à ne pas commettre, le partage inégalitaire, le maintien dans l'indivision, la question du passif etc...
- La signature de l'acte de liquidation et de la convention de divorce avec leur coordination.
- L'acte de dépôt et ses suites.
- Les aspects fiscaux et publicité foncière